

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
de la séance du 7 janvier 2017
à ENSISHEIM**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X		
	GUIGNOT Alain	X		
ENSISHEIM	HABIG Michel	X		
	COCQUERELLE Delphine		X	M. HABIG
	KREMBEL Philippe	X		
	SCHMITT Muriel	X		
	HEGY Patrice	X		
	COADIC Gabrielle	X		
	MARETS Patric	X		
	MISSLIN Christine	X		
	SANJUAN José	X		
MEYENHEIM	BOOG Françoise	X		
	FURLING Armand	X		
	MASSON Laurence	X		
MUNWILLER	WERNER Patrice		X	P. MENAUT
	MENAUT Philippe	X		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre	X		
	ALBRECQ Antoine	X		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert	X		
	ZEMB Alain	X		
OBERENTZEN	MATHIAS René	X		
	BRENDLE Bernard	X		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	X		
	LAPP Philippe	X		
	MULLER Bernard		X	P. LAPP
REGUISHEIM	HOEGY Bernard	X		
	METZGER Fabienne		X	B. HOEGY
	PAULUS Frank	X		

Assistent également :

M. Robin KOENIG, *Directeur Général des Services*,

Auditeur : 0

Presse : L'Alsace

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil de Communauté et ouvre la séance à 09 h 30.

Il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des séances des 28 novembre et 21 décembre 2016

Point 2 : Désignation du secrétaire de séance

Point 3 : Délégation de compétence au Président

Point 4 : Extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Point 5 : ZA La Passerelle 2 lot 5 : Vente par la CCCHR à la SCI RAMUPIAR

Point 6 : Divers et information

Point n° 01 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DES 28 NOVEMBRE ET 21 DECEMBRE 2016

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les procès-verbaux des séances des 28 novembre et 21 décembre 2016.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **approuve** les procès-verbaux des séances des 28 novembre et 21 décembre 2016.

Point n° 02 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner Monsieur Gilbert VONAU, 1^{er} Vice-président, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération,

*Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,*

- **désigne** Monsieur Gilbert VONAU, en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 03 - UTILISATION DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE PAR LE PRÉSIDENT

Conformément à la délibération du 10 avril 2014, l'assemblée est informée que le Président a utilisé *la délégation de compétences* que le Conseil de Communauté lui a accordée en vertu de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

- **Arrêté n° 25/2016** du 25 novembre 2016 :
Prêt relais contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour un montant de 1 500 000.-€ pour une durée de 36 mois au taux fixe de 0,50 %, pour financer l'aménagement de la tranche 1 de la ZAID d'Ensisheim Réguisheim (Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace).
- **Arrêté n° 26/2016** du 25 novembre 2016 :
Prêt relais contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour un montant de 1 300 000.-€ pour une durée de 36 mois au taux fixe de 0,50 %, pour financer l'acquisition de terrains dans les zones d'activités.
- **Arrêté n° 27/2016** du 1^{er} décembre 2016 :
Portant clôture de la régie de recettes pour la location de vélos avec effet au 1^{er} décembre 2016.
- **Décision n° 34/2016 du 17 novembre 2016**
Opération : Aménagement de la rue des Acacias à Munwiller
Objet de la décision : signature des marchés de travaux
Montant des marchés :
 - Lot n° 1 "Voirie-Réseaux humides": titulaire EUROVIA AFC SAS de 68027 Colmar : 130 228,91 € HT
 - Lot n° 2 "Réseaux secs" : titulaire SOBECA de 68190 Ensisheim : 42 969,70 € HT
- **Décision n° 35/2016 du 30 novembre 2016**
Opération : Travaux d'aménagement des routes de Rouffach (RD8), de Hirtzfelden (RD8) et de la rue des Charpentiers à Oberhergheim
Objet de la décision : signature de l'avenant n° 2 *négatif* au marché de travaux lot n° 1 "VRD" confié à l'entreprise TEAM TP, relatif à la régularisation des quantités réalisées après attachement
Montant de l'avenant n° 2 : - 5 200,00 € H.T, portant le montant initial du marché après avenants n° 1 et n° 2 de 540 646,95 € H.T. à 617 471,85 € HT.
- **Décision n° 36/2016 du 6 décembre 2016**
Opération : Création d'un itinéraire cyclable Oberentzen-Niederentzen-Biltzheim-Oberhergheim
Objet de la décision : signature du devis présenté par le laboratoire LABOROUTES de 68127 Niederhergheim, pour la réalisation de prestations liées à l'auscultation de la chaussée avec prélèvement et analyse des enrobés sur la RD8.1
Montant du devis : 7 085,00 € HT

Le Conseil de Communauté prend acte.

Point n° 04 – EXTENSION DES COMPETENCES ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Monsieur le Président expose :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié un certain nombre de compétences devant être exercées par les Communautés de Communes à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), elle a également modifié les conditions d'éligibilité des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique à la bonification prévue au quatrième alinéa du II de l'article L. 5211-29 du CGCT.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire a délibéré le 28 novembre 2016 pour mettre en conformité ses statuts et les Maires des neuf communes ont initié une réflexion visant à étendre les compétences de la Communauté de Communes à court et à moyen termes.

C'est ainsi que le choix a été fait de proposer au conseil communautaire d'exercer en commun dès cette année 2017 la compétence en matière de politique de la ville et notamment dans ses composantes liées à l'insertion économique et les dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

La modification statutaire inhérente ne pourra être effectuée par arrêté préfectoral qu'après avis favorable du conseil communautaire et de deux tiers des communes membres représentant la moitié de la population, ou l'inverse, ainsi que celui de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

Chaque conseil municipal devra donc se prononcer dans les 3 mois à compter de la délibération de la CCCHR.

Il convient donc d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin selon le document ci-annexé qui ajoute le groupe de compétence optionnelle suivant :

« En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-17, L.5214-16 et L. 5211-29;

Vu les statuts actuels de la communauté de communes approuvés par arrêté préfectoral du 12 juin 2015 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **approuve** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin telle que présentée ci-dessus ;
- **charge** le Président de notifier la présente aux maires des communes membres, afin que les conseils municipaux se prononcent sur la modification proposée selon les modalités prévues par l'article L.5211-17 du CGCT.
Après notification de la délibération du conseil communautaire, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification proposée.

Point n° 05 : ZA LA PASSERELLE 2 lot n°5 – VENTE PAR LA CCCHR A LA SCI RAMUPIAR

Un compromis de vente a été signé avec Monsieur Raphaël HISS, directeur de l'entreprise 3D découpe et gérant de la SCI RAMUPIAR dont le siège social est situé 2 rue Louis Atthalin à COLMAR portant sur le lot n°5 d'une superficie de 2678 m².

Spécialisé dans les travaux de sciage, carottage et déconstruction, créée en 2012, l'acquéreur prévoit l'implantation d'un bâtiment industriel avec bureau d'une surface de 400 m².

Je vous propose de céder la parcelle constituant ce lot, cadastrée section 48 parcelles n°258/1 et 271/2 étant précisé que les frais liés à l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le prix de vente est fixé à 80 340 euros HT. Il se décompose comme suit :

- 26,78 ares x 3000,00 euros : **80 340,00 euros HT**

Le prix sera payable dans un délai de quinze jours suivant la signature de l'acte authentique.

Après délibération,

***Le Conseil de Communauté,
à l'unanimité,***

- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte à intervenir pour la vente du terrain cadastré à Ensisheim section 48 n°258/1 et 271/2 à la SCI RAMUPIAR au prix de **80 340.00 € H.T.**, étant précisé que les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur.

Point n° 06 : DIVERS ET INFORMATION

Néant.

Puis plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur Michel HABIG Président, clôt la séance à 10 h 00 et invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin Séance du 07 janvier 2017

Ordre du jour :

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des séances des 28 novembre et 21 décembre 2016

Point 2 : Désignation du secrétaire de séance

Point 3 : Délégation de compétence au Président

Point 4 : Extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Point 5 : ZA La Passerelle 2 lot 5 : Vente par la CCCHR à la SCI RAMUPIAR

Point 6 : Divers et information

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
	GUIGNOT Alain		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	COCQUERELLE Delphine	M. HABIG	
	KREMBEL Philippe		
	SCHMITT Muriel		
	HEGY Patrice		
	COADIC Gabrielle		
	MARETS Patric		
	MISSLIN Christine		
	SANJUAN José		
	MEYENHEIM	BOOG Françoise	
FURLING Armand			
MASSON Laurence			

Communes	Titulaires	Procurations	Signatures
MUNWILLER	WERNER Patrice	P. MENAUT	
	MENAUT Philippe		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	ALBRECQ Antoine		
NIEDERHERGHEIM	MOSER Gilbert		
	ZEMB Alain		
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		
	LAPP Philippe		
	MULLER Bernard	P. LAPP	
REGUISHEIM	HOEGY Bernard		
	METZGER Fabienne	B. HOEGY	
	PAULUS Frank		